

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2020

Etaient présents : Messieurs : Jean LUC, Christophe BEGUE, François BROSSARD, Bernard JANNAU, Paul REJALOT, Christian LACROIX, Jean-Paul BORDIER, Alain FONTANAUD, Alain TARDY.

Mesdames : Yvette ARNAUD, Marjorie DUPE, Florence GERMON, Stéphanie GIRE, Raymonde NOIN.

Absents excusés : André BOUTIRON, Christophe BRUGUIER.

Absents : Maud GOMBAUD-SAINTONGE, Sabrina GUIGNARD.

A 19heures, salle Atlantique du Centre Rencontre de St-Sauveur d'Aunis, sur convocation du 10 mars 2020 de Monsieur le Maire, se sont réunis les conseillers à la séance du Conseil Municipal ayant pour ordre du jour :

- 1 *Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2019 et désignation d'un(e) secrétaire de séance.*
- 2 *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA).*
- 3 *Approbation du Compte de gestion du receveur, du Compte Administratif du Maire.*
- 4 *Reste à réaliser et ouverture de crédits budgétaires - Régularisation des honoraires Sit&a (opération centre bourg).*
- 5 *Affectation du résultat.*
- 6 *Logement rue de la Chapelle – Courrier Immobilière Aménagement.*
- 7 *Prise en compte des dégâts sur tombe du cimetière (près-carré du Souvenir Français) – Courrier Consorts Drapeaud Robert.*
- 8 *Compte rendu Parc Naturel Régional – Marais Communaux.*
- 9 *Implantation piézomètre.*
- 10 *Affaire Mme NEAUD/Commune – Bilan d'étape*
- 11 *Avis négatif du Maire – déclaration préalable travaux La Conche, appel à un avocat pour défendre les intérêts de la Commune.*
- 12 *Questions diverses.*

En préambule, le Maire donne une lecture intégrale de la lettre reçue de M.le Préfet dans le cadre de l'urgence sanitaire (fermeture de l'école ,interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes)

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2019 et désignation d'un(e) secrétaire de séance :
Après approbation du procès-verbal, Monsieur Alain Tardy est désigné secrétaire de séance.
- 2- Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) : Monsieur le Maire fait état des 25 décisions d'intentions d'aliéner reçues depuis la dernière réunion. Celles-ci concernent des lotissements en cours et des maisons anciennes.
- 3- Approbation du Compte de gestion du receveur, du Compte Administratif du Maire : Madame NOIN distribue aux Conseillers le Compte administratif 2019 et fait lecture détaillée des dépenses et recettes de fonctionnement, des dépenses d'investissement, du tableau synthétique de l'investissement ainsi que de l'état des restes à réaliser en investissement.
Elle présente également la situation financière au 31 décembre 2019 ainsi qu'un tableau des dépenses et recettes de fonctionnement de 2014 à 2019.
Pour conclure son rapport financier, Madame NOIN précise :
qu'il n'y a pas eu d'augmentation des impôts durant le mandat.

Il est procédé au vote du Compte Administratif du Maire.

Investissement	prévu	réalisé	Restes à réaliser	Excédent
Dépenses	1 182 451.85	712 012.81	340 664.98	
Recettes	1 182 451.85	743 640.21	25 000.00	31 627.40
Fonctionnement	prévu	réalisé		
Dépenses	1 304 607.00	809 509.31		
Recettes	1 304 607.00	1 324 314.00		514 805.09
Total				546 432.49

Conformément à la règle, Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur Bernard JANNAU étant le doyen demande aux 12 Conseillers présents (M. BROSSARD ayant quitté la séance à 20h), la méthode du vote. Ceux-ci optent pour le vote à main levée : 12 POUR.

Le compte administratif du Maire est adopté.

Monsieur le Maire réintègre la séance. Il remercie l'ensemble du Conseil Municipal.

4- Reste à réaliser et ouverture de crédits budgétaires – régularisation des honoraires Sit&a (opération centre bourg) :

a) Opération Centre bourg-régularisation Sitéa

Le Maire donne la parole à Mme Raymonde Noin qui décrit l'exécution du marché de l'aménagement du centre bourg. Celle-ci indique que nonobstant la délibération du 13/05/2014 qui excluait l'élément C »Phase AVP partie nouvelle, cette prestation a bien été réalisée et doit donc être payée à SITEA

Soit à régler à SITEA

-la somme de 4 158.00€

-la somme de 4 884.00€

Il convient de régulariser ces dépenses au compte 2031 opération 222 suivant les disponibilités budgétaires (restes à réaliser 2019)

b) Opération église-facture Lussot

Le Maire indique que l'entreprise ALCZ est intervenue sur le côté sud de la toiture de l'église La facture s'élève à 12 955.51€ TTC qu'il convient de régulariser suite au rejet par la trésorerie afin de ne pas pénaliser l'entreprise.

Les disponibilités budgétaires figurent dans les restes à réaliser 2019 pour un montant de 3000.00€ et feront l'objet sur le budget 2020 d'une inscription budgétaire complémentaire de 9 955.51€ art.2313 programme 227.

5- Affectation du résultat et situation financière au 31 décembre 2019

<u>Fonctionnement</u>	<u>excédent</u>	<u>Restes à réaliser</u>	<u>Crédits engagés 2020</u>	<u>A régulariser</u>	<u>Solde disponible 2020</u>
	514 805.09			10 000.00	
Investissement	31 627.40	340 664.98	57 202.96	62 300.00	
Total	546 432.49	-340 664.98	-57 202.96	- 72 300.00	67 264.58

Etat des restes à encaisser demandés à la trésorerie (titres de recettes impayés sur plusieurs exercices) s'élève au 20 janvier 2020 à environ 120 000€

Il est procédé au vote : 13 POUR

6- Logement rue de la Chapelle – courrier Immobilière Aménagement : Par lettre du 29 janvier 2020 la société Immobilière Aménagement nous informe de la cession aux locataires des logements situés aux 5, 7, 9 et 11 rue de la Chapelle et nous propose la rétrocession de la voirie à l'Euro symbolique des parcelles AB 1071, AB1072, ZY196, ZY197 et ZY198. les frais d'acte étant à leur charge. Ce qui est accepté par le Conseil. A ce jour ,un logement a été vendu, un deuxième libéré, les autres sont toujours occupés.

Alain Fontanaud commente le plan cadastral qui montre que lesdites parcelles correspondent à la voirie du programme des locatifs de la rue de la Chapelle.

Le conseil municipal ,à l'unanimité ,accepte cette cession à son profit aux conditions ci-dessus indiquées.

- 7- Prise en compte des dégâts sur tombe du cimetière (près carré au Souvenir Français) – courrier Consorts Drapeaud Robert : Par lettre du 13 janvier 2020 la famille Drapeaud représentée par Mesdames Favre et Coupeau, demande le redressement aux frais de la commune du pilier surmontant la tombe de Joachim Drapeaud. La décision du Conseil est négative sous réserve d'expertise.
- 8- Compte rendu Parc Naturel Régional – Marais Communaux : Lors de la réunion Marais Communaux de Charente-Maritime du 14 février 2020, a eu lieu le bilan de la saison des pâturages de 2019 et la préparation de l'année 2020. Les éleveurs concernés remercient la commune de St Sauveur pour la rénovation du parc de contention.
- 9- Implantation piézomètre : La Préfecture demande l'implantation d'un piézomètre sur la commune. Christophe Bégué propose que celui-ci soit implanté sur la zone de La Conche, et non pas comme proposé près de la Chapelle. Un piézomètre sert à mesurer les niveaux d'eau.
- 10- Affaire Mme NEAUD/la Commune – bilan d'étape : En date du 13 février 2020, le Tribunal Administratif de Poitiers a rejeté la requête de Mme NEAUD qui doit verser à la commune 1.200,00 € au titre de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative. Cette notification fait courir un délai d'appel de deux mois. Le Maire indique que nous ne sommes pas en mode transactionnel, mais en procédure contentieuse.
- 11- Avis négatif du Maire – déclaration préalable travaux LA CONCHE, appel à un avocat pour défendre les intérêts de la Commune : Depuis deux ans se sont installés sur un terrain situé lieu-dit La Conche des camping-cars et mobil-home destinés à l'habitation d'une dizaine de personnes. Afin d'argumenter au mieux le refus de toute autorisation d'urbanisme, le Maire de St-Sauveur d'Aunis a consulté pour la rédaction de sa décision négative le cabinet MBA Avocats de La Rochelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de confier à ce cabinet la défense de ses intérêts.
- 12- Questions diverses :
- Monsieur le Maire fait part de la demande de la FNACA Secteur Courçon d'Aunis concernant le changement du drapeau de la Section de St-Sauveur. Cette question sera évoquée lors du vote du budget
- Un courrier de l'INSEE informe qu'une enquête statistique et de recherche sur la diversité des populations aura lieu en France au cours de l'année. Dans notre commune quelques personnes seront sollicitées. Un enquêteur ou enquêtrice habilité(e) prendra contact avec elles.
- Notre commune au dernier recensement possède 1732 habitants.
- Par lettre du 19 février 2020, Mme SANTOS (La Libellule du Marais), fait état d'un projet d'ouverture d'un salon de thé dans le magasin de l'ex marchand de chaussures. Elle est potentiellement intéressée pour la location de celui-ci dans l'éventualité où la Municipalité envisagerait une rénovation.
- M. Alain Fontanaud indique l'ouverture prochaine du restaurant en lieu et place du Bacchus, celui-ci proposerait un plat journalier ainsi qu'un menu à la carte.
- M. Bernard Jannau demande les mesures prises suite à la décision du Président de la République sur la vie associative et les festivités. M. Jean LUC indique qu'une information de la Préfecture est parvenue dans l'après-midi précisant les modalités à appliquer. Toutefois outre l'école fermée, la bibliothèque ainsi que le Centre de Loisirs seront également fermés jusqu'à nouvel ordre. Le conseil municipal en prend acte.
- Il précise également les dispositions à respecter pour le scrutin de dimanche.

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire

Délibérations de la séance

2020-03-n°1	Examen et vote du compte de gestion 2019
2020-03-n°2	Vote du compte administratif 2019
2020-03-n°3	Affectation des résultats 2019
2020-03-n°4	Programme église-régularisation facture Lussot
2020-03-n°5	Opération Centre Bourg-régularisation factures Sitéa
2020-03-n°6	Principe de rétrocession parcelles Ste Atlantic Aménagement
2020-03-n°7	Honoraires MBA-contentieux « La Conche »

Jean LUC	Maire	
Raymonde NOIN	1 ^{ère} adjointe	
Alain FONTANAUD	2 ^{ème} adjoint	
Marjorie DUPE	3 ^{ème} adjointe	
André BOUTIRON	Conseiller Municipal	
Stéphanie GIRE	Conseillère Municipale	
Christophe BEGUE	Conseiller Municipal	
Christophe BRUGUIER	Conseiller Municipal	
Florence GERMON	Conseillère Municipale	
Alain TARDY	Conseiller Municipal	
Maud COMBAUD-SAINTONGE	Conseillère Municipal	
Sabrina GUIGNARD	Conseillère Municipale	
Jean Paul BORDIER	Conseiller Municipal	
Christian LACROIX	Conseiller Municipal	
Yvette ARNAUD	Conseillère Municipale	
François BROSSARD	Conseiller Municipal	
Paul REJALOT	Conseiller Municipal	
Bernard JANNAU	Conseiller Municipal	